



Confiez vos valeurs à ceux qui les partagent !

HONORAIRES - Loi ALUR

Vente

A LA CHARGE DU VENDEUR

0 à 27.500 € :	Forfait de 4.000 € TTC
27.500 à 100.000 € :	Honoraires de 10 % TTC
100.001 à 160.000 € :	Honoraires de 8 % TTC
160.001 à 300.000 € :	Honoraires de 7 % TTC
A partir de 300.001 € :	Honoraires de 5 % TTC

AVIS DE VALEUR

230 € TTC (gratuit si prise de mandat exclusif)

NON DETENTION DE FONDS



03.88.09.13.21



contact@artecimmo.fr



www.artecimmo.eu



Confiez vos valeurs à ceux qui les partagent !

HONORAIRES - Loi ALUR

Location

Location vide et meublée de biens d'habitation :

BAILLEUR : 1 mois de loyer TTC et hors charges

LOCATAIRE : 1 mois de loyer TTC et hors charges

Sous réserve de ne pas dépasser les plafonds suivants :

- 3 € TTC/m² de surface habitable pour l'état des lieux d'entrée
- 12 € TTC/m² de surface habitable pour les autres prestations en zone très tendue
- 10 € TTC/m² de surface habitable pour les autres prestations en zone tendue
- 8 € TTC/m² de surface habitable pour les autres prestations hors zone tendue

Location professionnelle : 15% HT du loyer annuel

Honoraires à partager en deux parts égales entre propriétaires et locataires

Les honoraires de location comprennent : les visites, la constitution du dossier, l'établissement du contrat de location et la réalisation de l'état des lieux



03.88.09.13.21



contact@artecimmo.fr



www.artecimmo.eu